



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2026 04 21
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 18 juin 2026
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 9 avril 2026 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 11 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Yann THOMAS, Kathia VIEL, Thierry BIRON, Nathalie PONCET, Philippe MOREAU, Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Laëtitia MARECHAL, Thierry FAVREAU, Jean-François BIRON, Laurent DURANTEAU.

Excusés : Isabelle DURANTEAU, Walter SCHOEPFER.

Autorisation de lancement et de signature d'un marché de travaux de réhabilitation d'ouvrages d'art

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est soit propriétaire soit compétent dans le cadre de sa compétence voirie d'intérêt communautaire, de 9 ouvrages d'art, identifiés dans le tableau ci-dessous, dont la gestion et l'entretien lui incombe.

N°	Nom de l'ouvrage	Commune	Type
OA1	Pont sur la route de la Marzelle	Saint Hilaire de Riez	Pont cadre en béton armé
OA2	Pont du barrage des Vallées	Saint Hilaire de Riez/Le Fenouiller	Pont à poutres en béton armé entretoisées à travées indépendantes
OA3	Pont métallique sur la Vie à Commequiers	Commequiers	Pont à poutres métalliques à voutains en briques
OA4	Pont métallique sur la Vie à Commequiers et à Saint Maixent sur Vie	Commequiers/Saint Maixent sur Vie	Pont à poutres métalliques à voutains en briques
OA5	Pont rail sur la Vergne	Commequiers	Pont à poutres métalliques entretoisées
OA6	Pont rail sur le chemin rural sur la Vergne	Commequiers	Pont à poutres métalliques entretoisées
OA7	Pont rail sur la Vie	Commequiers/Saint Maixent sur Vie	Pont métallique à poutres de rigidité latérale
OA8	Pont rail sur la RD107	Coëx	Pont à poutres métalliques entretoisées
OA9	Pont en maçonnerie sur la route de Garanger sur le Ligneron	Commequiers/Challans	Pont en maçonnerie à une arche

Suite au pré diagnostic de l'état de ces ouvrages par CEREMA, a été conclu avec la société SITES le 9 juin 2020, un marché référencé n° 2020-020 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation / reconstruction d'ouvrages d'art.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, SITES a établi un diagnostic des 9 ouvrages d'art, puis a remis un programme de travaux de réfection des ouvrages, prévoyant un montant estimatif de travaux de 2 588 k€ HT.

Par délibération n° 2023 03 09 du 13 avril 2023 portant ajustement des crédits de paiement, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une Autorisation de Programme n° 20 Ouvrages d'art d'un montant de 2 829 400 €.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Par délibération n° 2023 06 28 du 05 octobre 2023 portant approbation du programme de réhabilitation des ouvrages d'arts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre qui lui a été confiée, au vu des études d'avant-projet définitif réalisé par le bureau d'étude SAFEGE, il est proposé au Bureau Communautaire de lancer les consultations nécessaires à la réhabilitation des 9 ouvrages d'arts.

Plusieurs marchés seront lancés suivant le programme défini et la planification envisagée.

Dans un 1^{er} temps, en juillet 2026, une consultation sera lancée pour la réalisation des travaux de confortement des ouvrages OA1 et OA2 ; puis dans un second temps, d'ici septembre 2026, une 2^{ème} consultation sera lancée pour la réalisation de travaux de réhabilitation totale des ouvrages OA3 et OA4.

En fonction des retours des études finalisées APD pour les ouvrages OA5 à OA9, les marchés de travaux seront lancés suivant la planification envisagée suivante :

N°	Nom de l'ouvrage	Commune	Planification envisagée
OA1	Pont sur la route de la Marzelle	Saint Hilaire de Riez	2026
OA2	Pont du barrage des Vallées	Saint Hilaire de Riez/Le Fenouiller	2026
OA3	Pont métallique sur la Vie à Commequiers	Commequiers	2026-2027
OA4	Pont métallique sur la Vie à Commequiers et à Saint Maixent sur Vie	Commequiers/Saint Maixent sur Vie	2026-2027
OA5	Pont rail sur la Vergne	Commequiers	2028
OA6	Pont rail sur le chemin rural sur la Vergne	Commequiers	2028
OA7	Pont rail sur la Vie	Commequiers/Saint Maixent sur Vie	2029
OA8	Pont rail sur la RD107	Coëx	2028
OA9	Pont en maçonnerie sur la route de Garanger sur le Lignerou	Commequiers/Challans	2029

Il est proposé au Bureau Communautaire d'approuver le lancement des consultations pour la réalisation des ouvrages suivants :

- OA1 Pont sur la route de la Marzelle et OA2 Pont du barrage des Vallées (estimation de 370 000 € HT),
- OA3 Pont métallique sur la Vie à Commequiers et OA4 Pont métallique sur la Vie à Commequiers et à Saint Maixent sur Vie (estimation de 1 360 000 € HT).

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L 5216 1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1°, R2123-4 et suivants,

Vu la délibération n° 2023 03 09 du 13 avril 2023 portant ajustement des crédits de paiement et créant notamment une Autorisation de Programme 20 Ouvrages d'art,

Vu la délibération du 5 octobre 2023 portant réajustement des crédits de paiement des AP CP,

Vu le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelles des travaux soumis,

Vu la délibération n°2026 3 08 du 9 avril 2026 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu les crédits inscrits au BP 2026, à l'AP 20, OP 209 Ouvrages d'art,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le lancement des deux consultations nécessaires à la réhabilitation des ouvrages d'art suivants, selon la procédure adaptée ouverte :

- Renforcement des ouvrages d'art Pont sur la route de la Marzelle et Pont du barrage des Vallées
- Réhabilitation des ouvrages d'art Pont métallique sur la Vie à Commequiers et Pont métallique sur la Vie à Commequiers et à Saint Maixent sur Vie ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à attribuer, à signer les marchés avec les attributaires désignés et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 JUIN 2026
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 25 JUIN 2026

Givrand, le 23 juin 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.